

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.474  
16 août 1988  
FRANCAIS

---

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 16 août 1988, à 10 heures

Président : M. Wisber Loeis (Indonésie)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 474ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence commence cette semaine son examen du point 4 de l'ordre du jour intitulé "Armes chimiques". Cependant, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de la République fédérale d'Allemagne et du Royaume-Uni. Je donne la parole au premier orateur, le distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne, l'Ambassadeur von Stülpnagel.

M. von STULPNAGEL (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole depuis que vous dirigez nos travaux, je tiens tout d'abord à vous féliciter ainsi que votre délégation de votre accession à la présidence de la Conférence pour le mois d'août. Mes collègues et moi-même sommes heureux, tant d'un point de vue professionnel que sur le plan personnel, de vous voir conduire les débats de notre Conférence. Je voudrais aussi remercier l'Ambassadeur Teja, qui nous manquera beaucoup, de la manière remarquable dont il a présidé les séances du mois de juillet. Permettez-moi d'accueillir chaleureusement les ambassadeurs qui sont arrivés récemment, dont vous-même, Monsieur le Président, ainsi que les ambassadeurs Kostov de la Bulgarie, Ruoro du Kenya et de Rivero du Pérou. Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue aux boursiers du Programme de bourses d'études sur le désarmement qui suivent les débats de la Conférence avant de se rendre dans les différents pays qui les ont invités.

Nous avons appris avec regret, mes collègues et moi-même, que certains d'entre nous avaient quitté Genève ou allaient le faire prochainement, notamment mon ami l'Ambassadeur Mansur Ahmad du Pakistan, dont je n'oublierai jamais la compétence exceptionnelle et les talents de diplomate, l'Ambassadeur Tin Tun de la Birmanie, l'Ambassadeur Teja de l'Inde, que j'ai déjà mentionné, et l'Ambassadeur Meiszter de la Hongrie, qui a présidé avec efficacité et pondération nos travaux pendant le mois d'avril et nous a guidés pendant les mois de mai et juin.

Le 14 avril 1988, j'ai eu l'honneur de soumettre, au nom d'un groupe de pays occidentaux, un document de travail sur la fourniture de données intéressant la convention sur l'interdiction des armes chimiques. En présentant le document, j'ai souligné que l'échange multilatéral de données avant la signature d'une convention constituait non seulement une mesure permettant de renforcer la confiance, mais aussi une condition préalable nécessaire pour élaborer une convention efficace ainsi que pour assurer sans tarder son fonctionnement.

Depuis que le document en question a été soumis, certaines mesures positives ont été prises. A cet égard, je voudrais attirer l'attention sur le document de travail du 19 juillet 1988 présenté par les Pays-Bas sous la cote CD/CW/WP.203, qui fournit des renseignements détaillés suivant le mode

(M. von Stülpnagel, République fédérale d'Allemagne)

de présentation proposé dans le document CD/828, sur la déclaration de l'emplacement des installations de fabrication d'armes chimiques aux Etats-Unis faite par l'Ambassadeur Friedersdorf le 28 juillet 1988, et sur les données détaillées présentées par le Royaume-Uni dans le document CD/CW/WP.206 du 10 août 1988, en ce qui concerne la fabrication de produits chimiques figurant aux tableaux [2] et [3].

En prenant ces mesures, les Etats occidentaux ont manifesté une fois de plus leur volonté d'arriver à une plus grande ouverture et à une transparence accrue - notions que nous considérons comme essentielles dans tous les domaines de la limitation des armements et du désarmement.

Je voudrais aujourd'hui fournir les données relatives à la République fédérale d'Allemagne suivant le mode de présentation qui figure dans le document CD/828. Ces données sont présentées dans le document de travail qui vient d'être distribué.

Je tiens tout d'abord à répéter ce que mon Gouvernement a déclaré à plusieurs reprises dans cette enceinte comme ailleurs : la République fédérale d'Allemagne ne possède pas d'armes chimiques. En outre, aucun des produits chimiques figurant au tableau [1] de l'article VI n'est fabriqué dans mon pays.

Il ressort des renseignements fournis volontairement par les entreprises de l'industrie chimique que quatre composés inscrits au tableau [2] et, à l'exception de la chloropicrine, tous les composés figurant au tableau [3] sont actuellement fabriqués, transformés ou consommés en République fédérale d'Allemagne. Compte tenu des seuils proposés pour les déclarations dans le document de travail CD/802 du 5 février 1988, ces 15 composés sont fabriqués, transformés ou consommés dans 52 installations.

Ces données reflètent la situation telle qu'elle se présentait au début de 1988 et peuvent changer en fonction de l'évolution des conditions du marché et des progrès techniques.

J'espère que dans nos négociations, nous n'avons fait qu'entamer un processus à l'issue duquel tous les Etats membres de la Conférence du désarmement auront fourni des données sur leur industrie chimique et leur capacité de fabriquer des armes chimiques. Ces données non seulement sont nécessaires pour faire avancer la négociation et assurer la mise en oeuvre efficace des dispositions d'une convention sur les armes chimiques, mais encore elles donneront à tous les participants l'assurance que les négociations se déroulent de bonne foi. Dans ce contexte, nous regrettons - bien que l'importance d'une plus grande transparence soit de plus en plus reconnue - que plusieurs membres de la Conférence du désarmement n'aient même pas encore indiqué s'ils possédaient ou non des armes chimiques. C'est pourquoi je voudrais lancer à nouveau un appel à tous les participants pour qu'ils communiquent dès que possible des données intéressant la convention sur les armes chimiques.

En présentant le document CD/828, je me suis déclaré convaincu qu'un échange multilatéral de données exercerait un effet positif sur le cours des négociations. Vu l'état d'avancement de nos négociations, je ne peux cacher

(M. von Stülpnagel, République fédérale d'Allemagne)

ma déception devant les résultats auxquels nous sommes parvenus jusqu'ici cet été. Bien que je me réjouisse du sérieux avec lequel se déroulent nos négociations - et en cela je partage entièrement le point de vue exprimé par l'Ambassadeur de Montigny Marchand dans sa déclaration du 4 août 1988 -, je demeure préoccupé par l'absence de progrès en ce qui concerne un certain nombre de questions.

Permettez-moi de faire un bilan rapide de ce qui a été réalisé pendant la session d'été et de vous donner notre point de vue sur la question.

Le Président du Comité spécial, l'Ambassadeur Sujka, et les présidents des groupes de travail, MM. Cima de la Tchécoslovaquie, Macedo du Mexique et Numata du Japon, n'ont ménagé aucun effort pour faire avancer les négociations. Nous leur sommes extrêmement reconnaissants de leur dévouement, de leur dynamisme et de l'excellent travail qu'ils ont accompli.

Le Groupe de travail A, présidé par M. Cima, a examiné plusieurs questions importantes relatives à la non-fabrication d'armes chimiques. Les débats sur certains des problèmes depuis longtemps en suspens ont certainement contribué à clarifier les positions. Nous déplorons néanmoins qu'ils n'aient pas encore débouché sur des solutions qui non seulement seraient acceptables pour tous mais encore satisfieraient aux impératifs d'un mécanisme de vérification efficace. Je pense en particulier aux délibérations sur le régime applicable aux produits du tableau [1] et au problème des produits chimiques létaux supertoxiques, où des exigences continuent malheureusement d'être formulées malgré la nécessité d'arriver à des solutions réalisables et efficaces qui doivent tenir compte d'un aspect fondamental, celui de savoir ce qui est effectivement vérifiable.

Au sein du Groupe de travail A, nous avons aussi eu une discussion très intéressante sur la notion de contrôle ad hoc, qui avait été initialement proposée par nous dans le document de travail CD/791. Je ne vais pas m'attarder ici sur ce sujet car nous avons expliqué en détail notre point de vue sur la question à plusieurs reprises au cours des dernières semaines. Nous allons, en revanche, nous pencher sur les observations intéressantes qui ont été faites à cet égard et nous avons l'intention de présenter prochainement des idées plus précises sur un régime de contrôles ad hoc à établir dans le cadre de l'article VI.

Le 22 juillet 1988, nous avons eu une réunion intéressante avec des experts de l'industrie chimique. J'espère que cette réunion n'était que l'amorce d'un dialogue plus suivi avec les représentants de cette industrie. Je suis convaincu que ce genre de dialogue peut contribuer à améliorer la compréhension entre les négociateurs de Genève et l'industrie chimique, qui sera nécessairement soumise à un contrôle rigoureux et efficace afin de garantir la non-fabrication d'armes chimiques. Je suis tout aussi convaincu que ce dialogue nous sera très utile pour l'élaboration d'un article VI exhaustif, efficace et néanmoins aisément applicable. Comme les discussions du 22 juillet 1988 l'ont fait ressortir clairement, il est nécessaire d'avoir des échanges plus détaillés avec les représentants de l'industrie chimique sur des questions telles que la protection des informations confidentielles.

(M. von Stülpnagel, République fédérale d'Allemagne)

Je suis heureux de pouvoir souligner que l'industrie chimique de la République fédérale d'Allemagne, avec laquelle nous avons depuis longtemps des contacts étroits, partage sans réserve notre objectif prioritaire qui consiste à parvenir à une interdiction complète et effectivement vérifiable des armes chimiques.

Permettez-moi de dire aussi quelques mots sur la question des inspections expérimentales dans l'industrie chimique. Nous nous sommes félicités de la proposition présentée à cet effet, le 18 février de cette année, par M. Petrovski, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Pareilles inspections, qui doivent être organisées multilatéralement, nous permettront d'obtenir des renseignements et des précisions qui se révéleront certainement des plus utiles et qui pourraient apporter des éléments indispensables à l'élaboration des procédures relatives à la conduite des inspections dans les installations de l'industrie chimique. Nous sommes prêts à participer à une expérience multilatérale de ce genre. Pour l'instant, la question est examinée soigneusement par mon Gouvernement et les préparatifs d'une expérience éventuelle à l'échelon national sont en cours. Nous nous associons au consensus qui se dégage actuellement sur une démarche par étapes en la matière. Nous serions favorables à la création d'un groupe officieux qui serait chargé de préparer les inspections expérimentales à l'échelon multilatéral. Ce groupe pourrait procéder à un échange de données d'expérience sur les mesures prises au niveau national et élaborer à partir de là une conception commune de l'expérience multilatérale.

Permettez-moi à présent de dire quelques mots sur les travaux des groupes B et C. Nous espérons que pendant la session d'été il serait possible, afin de parachever l'article V, d'introduire dans le texte évolutif des éléments de la proposition commune des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique relative aux installations de fabrication d'armes chimiques. Or nous avons cru comprendre que les efforts déployés dans ce sens avaient été contrariés. Nous soutenons fermement le Président du Groupe de travail B, M. Macedo, qui fait tout son possible pour vaincre les difficultés afin que le texte de l'article V puisse être modifié comme il convient pendant cette session d'été.

En ce qui concerne l'article X, autre point inscrit à l'ordre du jour du Groupe de travail B, nous déplorons que les négociations aient quelque peu rétrogradé. Le document de discussion se rapportant à cet article renferme maintenant un certain nombre de crochets et de notes de bas de page qui mettent en évidence des positions difficilement conciliables, semble-t-il. Nous demandons instamment que les travaux relatifs à cet article se poursuivent dans un esprit de compromis, sans oublier l'objectif ultime. Nous ne devrions jamais perdre de vue les principaux objectifs de la convention actuellement négociée et ce que nous pouvons effectivement faire pour les atteindre.

Nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt les travaux entrepris par le Groupe C sous la présidence de M. Numata. Selon nous, le document issu

(M. von Stülpnagel, République fédérale d'Allemagne)

du débat sur le processus postérieur à la présentation du rapport établi à la suite d'une inspection par mise en demeure pourrait servir de base à la recherche d'une solution en la matière. Nous espérons qu'il en sera tenu compte dans le rapport du Comité spécial à la Conférence du désarmement.

En ce qui concerne les débats parfois assez prolongés et détaillés sur les principes directeurs pour l'inspectorat international, je suis convaincu qu'il nous faut passer par ce type d'exercice qui s'est révélé utile et qui a permis de faire ressortir quelques problèmes détaillés qui doivent trouver une solution. Je voudrais encourager M. Numata à poursuivre les consultations parfois difficiles et extrêmement longues sur la question. En effet, elles contribueront dans une large mesure à faire mieux comprendre les procédures d'inspection et aideront aussi à résoudre les problèmes en suspens concernant les inspections sur place par mise en demeure.

Enfin, je tiens à remercier le Président du Comité spécial, l'Ambassadeur Sujka, qui travaille activement sur les clauses finales de la convention. Nous nous félicitons du document de discussion révisé qu'il a présenté la semaine dernière et qui, nous l'espérons, permettra de faire avancer les travaux relatifs aux articles XII à XVI. Les débats consacrés à ces articles ont fait ressortir clairement que quelques questions très importantes étaient en jeu et méritaient toute notre attention puisque leur solution aura des incidences directes sur la viabilité et l'efficacité de la convention. A cet égard, je me contenterai de mentionner la question des réserves et des amendements, sur laquelle a porté une grande partie des discussions lors des consultations officieuses à participation non limitée conduites par l'Ambassadeur Sujka qui ont montré les différences de point de vue.

Pour conclure, je voudrais inviter tous les participants à exploiter au mieux le temps qui nous reste cet été pour que nos négociations concernant une convention sur les armes chimiques aboutissent à des résultats concrets. Nous ne devrions ménager aucun effort pour déblayer le terrain et créer les meilleures conditions possibles pour que nous puissions progresser dans les travaux que nous pourrions décider d'entreprendre lors de l'intersession vers la fin de cette année.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur von Stülpnagel pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la distinguée représentante du Royaume-Uni, l'Ambassadrice Solesby.

Mlle SOLESBY (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence. Il n'y a pas si longtemps, me semble-t-il, j'avais eu le plaisir de vous accueillir parmi nous. Mais vous avez pris les rênes du pouvoir avec la confiance et l'assurance d'un vétéran, si je puis dire. Il m'est particulièrement agréable de voir à la présidence le distingué Ambassadeur de l'Indonésie, pays avec lequel nous entretenons de longue date des relations étroites et amicales. Qu'il me soit également permis d'exprimer encore une fois ma grande reconnaissance à l'Ambassadeur Teja de l'Inde pour la façon dont il a dirigé les travaux de la Conférence pendant le mois de juillet.

(Mlle Solesby, Royaume-Uni)

Nous nous approchons maintenant de la dernière phase de la session d'été de la Conférence du désarmement. Dans le sillage de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, il y a eu une volonté générale de développer ses aspects positifs, notamment la convergence de vues sur un large éventail de questions. Le sentiment était qu'il fallait poursuivre les travaux en cours, et c'est ce que nous avons fait.

Je voudrais ce matin m'arrêter sur un aspect de ces "travaux en cours", à savoir les négociations sur une convention interdisant les armes chimiques.

La conclusion d'une convention globale, complète et effectivement vérifiable est une des priorités les plus élevées du programme de limitation des armements et de désarmement tant du Gouvernement britannique que de nos alliés de l'OTAN. Nous voulons parvenir à une convention aussi rapidement que possible. Mais il faut que ce soit une convention satisfaisante, dans laquelle nous puissions avoir confiance. Un certain nombre de problèmes difficiles et épineux restent à résoudre et je souhaiterais, ce matin, m'arrêter sur deux d'entre eux : la vérification et l'échange de données.

La nécessité d'un système fiable de vérification est au coeur de nos négociations. C'est la clé de la convention. Nous avons fait beaucoup de progrès. Nous pouvons dire, non sans une certaine satisfaction, que notre texte évolutif, quelles que soient les mises au point qui restent nécessaires, constitue la base d'une procédure crédible de vérification des activités déclarées concernant les produits des tableaux [1] et [2]. Nous avons donc fait une bonne partie du chemin.

Il faut toutefois faire une réserve concernant ces tableaux. Les agents chimiques énumérés à ce jour dans les tableaux [1] et [3] sont, pour l'essentiel, les agents chimiques traditionnels de la première et de la seconde guerres mondiales, qui ont été perfectionnés dans les années 50. Un ou deux agents relativement nouveaux, tels la saxitoxine, ont été également proposés mais les listes devront, à un moment ou à un autre, être révisées pour s'assurer qu'elles sont complètes. Nous devons également élaborer des procédures qui permettront de modifier les tableaux pour ne pas se laisser dépasser par les progrès techniques.

En dehors des tableaux [1] et [2], il existe également des lacunes importantes dans les procédures de vérification. A l'heure actuelle, il n'y a pas, par exemple, de clause prévoyant des inspections sur place de routine pour les agents du tableau [3]. Il n'y a pas non plus, à ce jour, de disposition concernant l'inspection non conflictuelle d'installations non déclarées. La proposition fort intéressante de la République fédérale d'Allemagne de procéder à des contrôles ad hoc laisse entrevoir une solution possible. Toutefois, l'idée également proposée de registres nationaux laisse entier le problème des installations ne faisant l'objet d'aucune déclaration aux fins d'une convention, en d'autres termes les installations qui devraient être déclarées conformément aux annexes de l'article VI ou inscrites dans des registres nationaux mais qui ne le sont pas. Les contrôles ad hoc, tels qu'ils sont conçus à l'heure actuelle, ne sont pas, à l'évidence, totalement satisfaisants. Toutes ces questions appellent une réflexion plus approfondie. Ma délégation espère présenter, le moment venu, quelques idées détaillées sur ce sujet.

(Mlle Solesby, Royaume-Uni)

La convergence de vues en faveur d'un système d'inspection par mise en demeure a été un résultat important des négociations. Les principales structures sont en place. Cependant, comme nous l'avons fait valoir à maintes reprises, l'inspection par mise en demeure est le filet de protection essentiel de la convention. Elle ne saurait, de par sa nature, se substituer à un régime d'inspections de routine global et solide.

J'ai parlé jusqu'ici, des mécanismes de vérification. Il reste encore à étudier beaucoup plus en profondeur la question de la conduite des inspections sur place. Les inspections doivent être aussi intrusives que nécessaires pour remplir efficacement leur mission. Par ailleurs, nous devons tenir compte des préoccupations légitimes concernant la confidentialité. Comment concilier ces critères ? Là encore, il faut tenir compte non seulement des agents de guerre chimique classiques bien connus, mais aussi des agents nouveaux éventuels. Une réflexion encore beaucoup plus novatrice est nécessaire et l'industrie privée a son rôle à jouer. Nous entretenons des relations étroites et régulières avec nos industriels qui comprennent bien les exigences de la convention.

La solution réside peut-être en partie dans les instruments de vérification. La recherche tant privée que publique a permis de faire des progrès intéressants. Il faut faire plus. Il est clair toutefois que les techniques de vérification ne se substitueront pas, dans un avenir prévisible, à la nécessité d'inspections sur place. Nous devons avoir recours pendant longtemps encore à un système combinant ces deux éléments.

Si mes propos ne s'éloignent pas trop de la vérité, il reste encore un certain nombre de questions essentielles pour lesquelles nous cherchons toujours des réponses. Pouvons-nous apporter une contribution nouvelle pour nous rapprocher de ces réponses ? Je pense que oui. J'ai le sentiment, partagé par les autorités de mon pays, que les travaux de la Conférence sont arrivés au point où nos concepts doivent être mis à l'épreuve, d'une façon aussi concrète que possible, pour voir dans quelle mesure ils correspondent à la réalité et pour essayer de les améliorer. Il nous faut passer de la théorie à la pratique. Nous devons vérifier les maillons essentiels de la chaîne de la vérification, en particulier ceux qui semblent les plus faibles, pour savoir s'ils peuvent supporter le poids de nos exigences et être renforcés.

Les autorités de mon pays réfléchissent depuis un certain temps à la possibilité de faire des exercices d'inspection des installations considérées. Selon nous, ces exercices devraient, dans un premier temps, être entrepris au niveau national. Les procédures devront d'abord être soigneusement élaborées si nous voulons que les exercices soient utiles. Les inspections pourraient à la fois prendre la forme d'une simple "revue" lorsque la direction de l'installation se montre coopérative et s'inscrire dans un scénario où la direction fait de son mieux pour dissimuler et induire en erreur.

Nous souhaiterions que ces exercices d'inspection effectués au niveau national dans l'industrie civile soient suivis d'inspections multilatérales, et nous nous sommes déjà félicités de la proposition que l'Union soviétique



(Mlle Solesby, Royaume-Uni)

a faite à cet égard. Cela nécessitera une coopération et des contacts étroits de la part des membres de la Conférence. Je suis heureuse de voir que le Président du Comité spécial des armes chimiques a déjà entamé des consultations pour mettre au point un mécanisme approprié. Ma délégation sera heureuse d'apporter tout son concours à cet égard.

Le Traité FNI a établi un précédent important pour les mesures de vérification intrusive. Nous espérons que l'expérience conjointe de vérification actuellement en préparation à Moscou et à Washington permettra de progresser dans le domaine nucléaire. Nous devons nous inspirer de cet exemple dans nos efforts visant à interdire les armes chimiques.

L'échange de données est le second aspect des négociations sur une convention que je voudrais aborder aujourd'hui. Je pense qu'il est maintenant unanimement admis que la fourniture de données exactes est essentielle, surtout de la part de ceux qui détiennent les stocks les plus importants d'armes chimiques. Nous avons besoin de données complémentaires pour pouvoir mettre au point une convention satisfaisante. Si nous voulons que cette convention soit largement acceptée, il est capital de disposer de données crédibles pour assurer le degré de confiance nécessaire à l'égard des intentions des uns et des autres.

Pour notre part, nous venons de procéder à une expérience que j'estime extrêmement importante. En 1986, le Gouvernement britannique avait proposé un échange de visites entre l'établissement de défense chimique de Porton Down au Royaume-Uni et l'installation militaire de Chikhany en Union soviétique. Cet échange vient d'avoir lieu. Nous avons été heureux d'accueillir l'équipe soviétique à Porton Down en mai, et l'équipe britannique a été reçue à Chikhany au début du mois de juillet. L'établissement de Porton Down se borne à des travaux de recherche-développement sur la protection contre les armes chimiques. Nous avons voulu assurer le maximum de transparence pendant la visite. Nos hôtes ont pu aller là où ils le souhaitaient et ils ont exprimé leur satisfaction à la fin de la visite. A Chikhany, on nous a fait voir plus de choses que pendant la visite plus courte que les membres de la Conférence du désarmement avait effectuée en octobre dernier. On nous a toutefois fait comprendre qu'il existait différents points de vue quant au niveau approprié de protection du secret dans ce domaine. Les autorités de mon pays continuent d'évaluer les résultats de ces visites réciproques qui avaient été conçues comme un exercice propre à accroître la confiance. Beaucoup de progrès restent à faire avant d'arriver à la transparence dont nos négociations ont besoin. Nombreuses sont les questions et les inquiétudes qui demeurent.

Bien entendu, l'obtention de données ne dépend pas uniquement des visites. Il faut espérer que tous les pays, en particulier ceux qui possèdent des armes chimiques, fourniront dans les meilleurs délais à leurs partenaires de négociation le plus grand nombre de données possible. L'Union soviétique a proposé une liste des types de données dans le document CD/808 et la République fédérale d'Allemagne, au nom d'un certain nombre de pays occidentaux, dont le Royaume-Uni, a dressé une liste beaucoup plus complète dans le document CD/828. Les autorités de mon pays ont déjà fourni ces données, mais nous sommes prêts à les communiquer de nouveau et à les mettre à jour.

(Mlle Solesby, Royaume-Uni)

Voici nos réponses aux demandes énoncées dans le document CD/828. Tout d'abord, il est bien connu que le Royaume-Uni a abandonné sa capacité offensive de guerre chimique dans les années 50. Des membres de la Conférence ont été invités, en 1979, à assister à la destruction de notre usine pilote désaffectée de fabrication d'agents neurotoxiques, à Nancekuke (Cornouailles). Nous avons décrit dans le document CD/15 quelques-uns des problèmes qu'il avait fallu surmonter.

Compte tenu de ce qui précède, nos réponses aux questions concernant les armes chimiques et les agents de guerre chimique sont les suivantes :

Premièrement, le Royaume-Uni ne possède pas d'armes chimiques ni sur son territoire ni sur le territoire d'un autre Etat. Il n'y a pas sur le territoire du Royaume-Uni d'armes chimiques appartenant à un autre Etat.

Deuxièmement, le Royaume-Uni ne possède pas d'installations de fabrication ou de stockage d'armes chimiques.

Troisièmement, les produits chimiques énumérés dans la liste provisoire d'agents de guerre chimique du tableau [1] de l'article VI peuvent être fabriqués en quantités limitées dans l'établissement de défense chimique de Porton Down (Royaume-Uni) à des fins de recherche-développement pour le matériel de protection. La quantité de chaque agent chimique disponible à un moment donné dans l'établissement de défense chimique de Porton Down est faible.

Quatrièmement, les vieilles munitions ou les agents périmés découverts sur le territoire du Royaume-Uni sont acheminés vers l'établissement de Porton Down pour être détruits dans une petite installation de destruction qui s'y trouve. Celle-ci peut détruire environ 35 kg d'agent toxique en une seule fois.

Il était également demandé dans le document CD/828 de fournir des informations sur un certain nombre d'installations de l'industrie chimique civile susceptibles d'intéresser la convention. Il n'existe pas au Royaume-Uni de législation qui oblige l'industrie privée de fournir aux autorités ce type d'informations. L'Association des industries chimiques du Royaume-Uni a toutefois fourni des renseignements sur les sociétés membres qui fabriquaient des produits chimiques des tableaux [1], [2] et [3]. Ces informations peuvent se résumer comme suit :

Premièrement, une seule société fabrique des produits chimiques du tableau [1] (de petites quantités de moutarde à l'azote à usage médical).

Deuxièmement, quatre sociétés fabriquent des produits chimiques du tableau [2].

Troisièmement, cinq sociétés fabriquent des produits chimiques du tableau [3].

On trouvera de plus amples renseignements dans le document CD/CW/WP.206 qui est actuellement distribué aux représentants.

(Mlle Solesby, Royaume-Uni)

Comme nouvelle preuve de notre volonté de transparence dans ce domaine, nous avons établi un état de la production d'agents de guerre chimique au Royaume-Uni pendant la seconde guerre mondiale et dans les années qui ont suivi jusqu'en 1956, date à laquelle mon pays a abandonné ses moyens de guerre chimique. Cet état expose les types et les quantités d'agents fabriqués et précise l'emplacement des installations de production d'alors. Il décrit également l'expérience que nous avons acquise dans le démantèlement des installations de production. J'ai le plaisir de faire distribuer aux distingués représentants le document CD/856 qui contient ces informations.

En attendant que la convention que nous négocions entre en vigueur et soit, comme nous l'espérons, universellement ratifiée, le Protocole de Genève de 1925 qui interdit l'utilisation des armes chimiques reste un instrument extrêmement important. Les récents exemples d'emploi d'armes chimiques ont consterné mon gouvernement. La réaction de la communauté internationale a été, selon nous, insuffisante. Ces tout derniers jours, les médias ont signalé de nouveaux cas d'utilisation grave d'armes chimiques.

Le Ministre des affaires étrangères de mon pays a avancé, durant la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, un certain nombre de propositions visant à renforcer l'efficacité du Protocole de Genève de 1925. La première était que les gouvernements qui ne sont pas encore partie au Protocole de Genève envisagent sérieusement d'y adhérer. Il n'est pas inutile de le répéter dans cette enceinte, car certains membres de la Conférence du désarmement ne sont pas encore parties à ce protocole. La deuxième proposition avait trait aux enquêtes du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les allégations d'Etats Membres concernant l'utilisation d'armes chimiques. Sir Geoffrey Howe a proposé que le Secrétaire général "arrête sans tarder des procédures pour enquêter automatiquement sur les allégations d'emploi des armes chimiques". Il a ajouté que ces enquêtes devraient être "menées automatiquement et sans complications d'ordre politique". Nous espérons beaucoup que le groupe d'experts qui se réunit actuellement dans le même bâtiment se mettra d'accord sur les procédures concernant un mécanisme automatique d'enquête des Nations Unies. Mon gouvernement a présenté au groupe d'experts un document exposant notre point de vue dans ce domaine.

Aussi important soit-il de renforcer le Protocole de Genève de 1925, la meilleure façon d'empêcher l'utilisation d'armes chimiques réside dans les efforts déployés par la Conférence en vue de négocier une interdiction complète, globale et effectivement vérifiable de ces armes. J'espère que mes propos soulignent la volonté de mon gouvernement de faire avancer énergiquement ces négociations. Cette interdiction est un trophée que le monde convoite depuis longtemps. Il vaut la peine de faire de gros efforts pour le gagner.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadrice Solesby pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaiteraient intervenir ? Je donne la parole au représentant du Pakistan.

M. ASIF EZDI (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Le 9 août, j'avais fait savoir aux membres de la Conférence que le Pakistan était fermement et durablement attaché à la non-prolifération des armes nucléaires, et j'avais souligné les propositions faites à l'Inde par le Pakistan pour que l'Asie du Sud reste une région exempte d'armes nucléaires. Dans une déclaration prononcée le 11 août, le distingué représentant de l'Inde, exerçant son droit de réponse, a contesté que la Conférence soit l'instance appropriée pour soulever des questions de cet ordre qui, a-t-il dit, relevaient strictement du domaine bilatéral. Les distingués représentants à la Conférence connaissent bien cet argument, quoique dans un contexte différent. Ils se rappelleront que ce genre de logique a déjà été employé par certains membres de la Conférence appartenant à un groupe différent pour dénier à cette instance le rôle qui lui revient en tant qu'unique forum multilatéral de négociation de la communauté internationale. Nous sommes déçus de voir la délégation indienne recourir maintenant, elle aussi, à ce même raisonnement.

La prolifération des armes nucléaires est un sujet de préoccupation universelle, comme il est noté dans le Document final adopté par consensus en 1978 à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Le mois dernier, plusieurs délégations ont pris la parole pour marquer le vingtième anniversaire de la signature du Traité sur la non-prolifération. Quelques autres ont officiellement distribué des documents sur ce sujet. Des inquiétudes quant à la prolifération des armes nucléaires en Asie du Sud ont été exprimées dans plusieurs milieux. Les membres de la Conférence du désarmement portent donc un intérêt légitime à cette question. Les propositions du Pakistan à cet égard montreront clairement, nous l'espérons, que nous voulons sincèrement voir notre région rester exempte d'armes nucléaires.

Les déclarations faites par ma délégation et par le distingué représentant de l'Inde montrent aussi à l'évidence qu'il existe des soupçons mutuels quant à nos programmes nucléaires respectifs. Ces soupçons ne peuvent qu'être exacerbés par des allégations et des contre-allégations. Nous n'avons donc formulé aucune accusation de ce genre au sujet du programme nucléaire de l'Inde. Au contraire, nous avons mentionné les propositions du Pakistan uniquement dans un esprit constructif en vue de dissiper ces doutes et ces soupçons.

Il serait étrange de relier, comme a essayé de le faire le distingué représentant de l'Inde, le problème nucléaire entre le Pakistan et l'Inde aux "facteurs spécifiques liés au partage du sous-continent". L'origine de ce problème particulier remonte à 1974, lorsque l'Inde a effectué son explosion nucléaire. Il y a effectivement d'autres problèmes qui ont surgi à propos du partage. Nous ne les soulèverons toutefois pas ici étant donné que des instances multilatérales appropriées existent à cet effet.

Le distingué représentant de l'Inde a dit que le programme nucléaire de son pays "n'était pas entouré de secret, contrairement à celui du Pakistan". Une telle assertion n'est guère convaincante étant donné le secret qui a entouré l'explosion nucléaire de l'Inde en 1974 et le refus catégorique de ce pays d'accepter les garanties généralisées pour son programme nucléaire - pour ne mentionner que ces deux points. Si le programme nucléaire indien n'est effectivement pas entouré de secret comme l'a déclaré le distingué représentant de l'Inde, ce pays ne devrait avoir aucune hésitation à approuver

(M. Asif Ezdi, Pakistan)

nos propositions visant à ce que les deux pays acceptent simultanément les garanties généralisées ou à ce qu'aient lieu des inspections mutuelles des installations nucléaires des deux pays.

Nous reconnaissons que l'amélioration des relations entre le Pakistan et l'Inde ne dépend pas uniquement de la question nucléaire. Il est malheureusement vrai qu'il existe aussi plusieurs autres questions. Nous continuerons de recourir à toutes les instances multilatérales et bilatérales appropriées pour nous efforcer de les résoudre.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie de sa déclaration le représentant du Pakistan. Il n'y a plus de délégations qui souhaiteraient intervenir.

Nous n'avons pas d'autres questions à examiner aujourd'hui et, avant de lever la séance, je voudrais rappeler que nous tiendrons jeudi prochain, à la suite de la séance plénière, une réunion officieuse pour examiner sous tous ses aspects la question concernant l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence.

Par ailleurs, j'ai été informé qu'à compter du mercredi 17 août et jusqu'à nouvel ordre, la Salle du Conseil et les salles attenantes I et C.108 seraient nécessaires pour les pourparlers directs concernant l'Iran et l'Iraq. La salle VII sera aménagée pour les négociations de la Conférence du désarmement et de ses organes subsidiaires, et les salles A.206 et A.302 seront mises sur demande à la disposition de la Conférence pour des consultations officieuses, en remplacement des salles I et C.108. La salle III restera comme avant à la disposition de la Conférence. En conséquence, la séance plénière de la Conférence prévue pour le jeudi 18 août ainsi que la réunion du Comité spécial sur le Programme global de désarmement auront lieu dans la salle de conférence VII, au troisième étage.

On m'a également prié d'annoncer que se tiendra aujourd'hui dans la salle C.108, après la séance plénière, une réunion du groupe de contact du Comité spécial sur le Programme global de désarmement chargé des zones exemptes d'armes nucléaires.

La séance est levée à 11 heures.